



## Votre adhésion, ou encore celle d'un collègue, a-t-elle été sollicitée par l'association régionale pour vous donner accès aux activités de formation régionales?

Certains de nos membres nous ont mentionné s'être fait refuser l'accès à de l'information liée aux activités de formation régionales, voire même aux dites formations parce qu'ils n'étaient pas membre de l'association régionale qui les organisait. Aussi, pour remédier à la situation, ils se sont fait offrir, par l'association régionale, d'y adhérer.

Si vous êtes au fait de telles manœuvres dans votre région et que vous désirez en témoigner ou encore que vous voulez nous faire part de vos commentaires, je vous invite à me répondre par courriel à [info@amclscq.org](mailto:info@amclscq.org) ou encore en communiquant directement avec moi par téléphone au 819-324-8260.

## Quelques nouvelles

Permettez-moi de prendre un court instant de votre temps pour vous faire part de quelques informations importantes :

**Rencontre des responsables :** Au cours de la prochaine année, j'aimerais planifier une rencontre téléphonique ou une visioconférence pour faire le point avec le réseau de formateurs de l'AMCLSCQ. Il s'agira d'une excellente opportunité pour partager avec vous, en détail, sur des sujets pertinents liés à votre rôle de responsable de formation dans votre milieu. Nous communiquerons ultérieurement avec vous pour déterminer une date et le moyen de communication à privilégier.

**Nouveau code d'éthique :** Nous devons adhérer sous peu à un **nouveau code d'éthique** du Collège québécois de DPC des médecins (CQDPCM), dont le Dr Claude Guimond a récemment été nommé président.

Ce nouveau code impliquera d'importants changements, particulièrement si les formations sont organisées en collaboration avec l'industrie pharmaceutique. Brièvement, voici ce que cela engage :

★ L'industrie pharmaceutique pourra vous verser une subvention à la formation qui servira à payer un repas ou encore le local. Toutefois, l'allocation allouée à la rémunération du conférencier devra être versée à l'AMCLCQ, qui par la suite devra s'assurer de rémunérer le conférencier.

★ Une distinction entre comité organisateur et comité scientifique devra être faite.

Plus de détails sont à venir, il est évident que nous devons réviser alors notre politique actuelle de facturation.

**Connaissez-vous les formations clés en main?** Il s'agit de formation «pré accréditée» que l'industrie pharmaceutique soumet à la direction de la formation professionnelle (DFP) de la FMOQ. Cette dernière s'assure alors que la démarche systématique a été respectée ainsi que le code d'éthique.

**En quoi cela vous concerne-t-il ?** Sachez que si une compagnie pharmaceutique vous approche pour organiser une formation médicale continue, et que la direction de formation professionnelle a refusé le programme proposé par la compagnie pharmaceutique, vos demandes de crédit de formation ne seront pas reconnues!

Soyez donc vigilant : Allez sur le site de la FMOQ, sur l'onglet **formation professionnelle**, puis "**Clés en main**", et vérifiez la liste des activités non validées.

**Compilation des évaluations :** Vous devez compiler les évaluations pour les activités de formation que vous avez organisées? Facilitez-vous la vie... demandez à vos participants de le faire en ligne, en mettant **[evaluation.fmoq.org](http://evaluation.fmoq.org)** sur le navigateur internet.

Qu'est-ce que cela implique pour vos participants : après avoir inscrit le numéro de l'activité de formation, il lui restera à remplir le questionnaire directement en ligne. Les résultats seront automatiquement compilés sur la plateforme informatique où vous enregistrez vos demandes de crédits. Pour consulter, visionnez l'activité désirée, à droite de l'écran sous le menu déroulant intitulé « imprimer » sélectionnez « compilation des évaluations ». C'est simple et cela vous sauve du travail!

**Tournée régionale :** En dernier lieu, nous avons prévu une **tournée régionale** de formation. Plusieurs d'entre vous ont signifié leur intérêt à organiser une activité de formation, jumelée à une activité d'information et de discussions à saveur syndicale. Dans le contexte du dépôt du projet de la loi 20, nous reportons cette tournée pour concentrer nos énergies à mobiliser nos membres pour le rejet de cette loi.

**Surveillez nos prochaines correspondances. Des rencontres régionales ne sont pas exclues.**